



Municipalité de Saint-André-Avellin

Bureau de la
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Procès-Verbal

Le 4 février 2013

Province de Québec
Municipalité de Saint-André-Avellin

À une **séance régulière** du Conseil de la Municipalité de Saint-André-Avellin, tenue ce 4^e jour du mois de février 2013, à 20h00, à laquelle sont présents les conseillers suivants:

Michel Forget,
André Dupuis,

Marc Ménard,
Richard Parent

Lorraine Labrosse,

formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Madame Thérèse Whissell. Madame Claire Tremblay, Directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Madame la Maire soumet l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'Ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux des réunions du 14 et 28 janvier 2013;
4. Propos de la Maire et des Conseillers;
5. Parole au public (21h00);
6. Adoption des dépenses;
7. **AFFAIRES NOUVELLES ET COMMENCÉES :**

7.1. **Législation :**

7.2. **Administration :**

- 7.2.1. Demande de subventions pour étudiants dans le cadre du programme emplois d'été Canada 2013
- 7.2.2. ADMQ – Cotisation 2013 et formation
- 7.2.3. Suivi dossier Place St-André
- 7.2.4. Autorisation pour signer l'acte de vente – Rue Val-Quesnel
- 7.2.5. Suivi – Dossier vente de terrain rue Bourgeois
- 7.2.6. Renouvellement du mandat au procureur

Maire

Sec. Très.

7.3. Sécurité publique :

7.3.1. Sécurité civile :

7.3.1.1. Sûreté du Québec – priorités des municipalités

7.3.2. Sécurité incendie :

7.3.2.1. Nomination d'un nouveau pompier

7.4. Voirie municipale :

7.4.1. Demandes de subventions à Emploi-Québec

7.4.2. Location de pelle et de machineries

7.4.3. Demande à Télébec pour localisation de fils de téléphone

7.4.4. Suivi - Travaux de prolongement de services rue Louisseize

7.4.4.1. Cession de la rue / Mandat au notaire

7.4.4.2. Suivi-financement des travaux

7.5. Hygiène du milieu :

7.5.1.

7.6. Aménagement, urbanisme et environnement :

7.6.1. Demande d'usage conditionnel, rang Ste-Julie Ouest

7.6.2. Demande d'usage conditionnel, rang Ste-Julie Ouest

7.6.3. CCU - renouvellement – mandat – nomination des membres sièges impairs

7.6.4. CCE – renouvellement – mandat – nomination des membres sièges impairs

7.7. Loisirs et culture :

7.7.1. Location d'un local pour des joutes de poker

7.7.2. Inscription à la Journée des Bibliothèques

8. Correspondance à la Secrétaire-trésorière;

9. Rapport des comités;

10. Varia;

11. Calendrier mensuel;

12. Levée de l'assemblée.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1302-040

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE l'assemblée soit déclarée ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1302-041

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour est adopté tel que présenté avec les ajouts suivants :

7.1.1 *Dossier du Centre Régional de Réadaptation La Ressource (CRRR) / CLSC-CHSLD*

7.1.2 *Comité de pilotage pour la MADA*

Municipalité de Saint-André-Avellin

7.2.7 Vente pour taxes

7.7.3 Location de salle pour la Marche des retraités de l'Outaouais

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DES 14 ET 28 JANVIER 2013**

1302-042

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux des réunions des 14 et 28 janvier 2013 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. **PROPOS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

Madame la maire Thérèse Whissell informe les élus des rencontres auxquelles elle a ou doit participer et donne également un suivi de différents dossiers.

5. **PAROLE AU PUBLIC**

Compte tenu de l'heure, cet item est reporté ultérieurement.

6. **ADOPTION DES DÉPENSES**

Les comptes payables sont soumis pour étude et considération.

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses projetées et payables selon les listes suggérées des paiements automatiques pour un total de **66 622,81 \$** pour la Municipalité ainsi que la liste des dépenses autorisées par le règlement 115-07 (règlement décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires) pour un montant de **41 224,40 \$** dont les listes sont jointes en annexe, sous la Cote "A-1".

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

ADOPTION DES DÉPENSES

1302-043

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE les comptes qui précèdent soient approuvés, et que la Maire et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière soient autorisées à les payer et d'en charger les montants au compte de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7. **AFFAIRES NOUVELLES ET COMMENCÉES**

7.1 **LÉGISLATION**

_____ Maire
_____ Sec. Très.

Municipalité de Saint-André-Avellin

7.1.1 DOSSIER DU CENTRE RÉGIONAL DE RÉADAPTATION LA RESSOURCE (CRRR) / CLSC-CHSLD

1302-044

ATTENDU QU' il a été porté à notre attention que suite à la hausse significatives des loyers du Centre Régional de Réadaptation La Ressource (CRRR) au point de service de la Petite-Nation, des décisions difficiles devraient être prises quant à la viabilité de ce service; ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE la municipalité appuie les démarches de la CRRR/CLSC-CHSLD afin de maintenir des services de réadaptation de qualité pour la clientèle de la Petite-Nation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.1.2 COMITÉ DE PILOTAGE POUR LA MADA

1302-045

ATTENDU QUE la municipalité a mis sur pied un comité pour élaborer une politique familiale municipale ainsi que pour faire les démarches pour être reconnue municipalité amie des aînés;

ATTENDU QUE ce comité doit être composé de personnes aînées engagées dans le milieu d'organismes qui représentent leurs intérêts et de représentants municipaux;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QU' un comité de pilotage est mis sur pied et que Mesdames Nathalie Hotte, CPE aux Mille Couleurs, Thérèse Whissell, maire de Saint-André-Avellin, Danielle Danis, Maison de la famille, Isabelle Dupuis, Club Vallée d'Or FADOCQ, Kathie Deschambault, Carrefour Jeunesse Emploi, Lise M. Fortier, Comité régional du 3^e âge, Lorraine Labrosse, conseillère municipale, Madeleine Labrosse, aînée, Mélanie Chénier, Jeune famille, Patricia Duran, Atelier de formation socio-professionnel (FSPN), et Messieurs Jean-Claude Bilodeau, Table de concertation des aînés et des retraités de l'Outaouais, et Michel Therrien, aîné, sont autorisés à siéger sur ledit comité;

ET QUE l'objectif principal de ce comité est d'assurer la mise en œuvre et le suivi de la démarche de MADA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.2 ADMINISTRATION

7.2.1 DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR ÉTUDIANTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2013

1302-046

Municipalité de Saint-André-Avellin

ATTENDU QUE la date limite pour une demande de subvention pour étudiants dans le cadre du Programme Emplois d'Été Canada 2013 est le 29 février;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Parent

ET RÉSOLU d'entériner la demande faite auprès de Développement des ressources humaines Canada concernant le projet "Emplois d'été Canada 2013" pour l'embauche de 5 étudiants pour le secteur des loisirs compte tenu de la clientèle pour le camp de jour;

ET QUE le coordonnateur des loisirs, est autorisé à faire paraître une annonce dans le journal local pour les postes de moniteurs pour le camp de jour;

ET QUE celui-ci fasse les entrevues des candidatures retenues avec le comité des loisirs et soumette par la suite leurs recommandations au conseil.

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 70150 340.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

*Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière*

*c.c. Mylène Freeman
Députée Argenteuil-Papineau-Mirabel*

7.2.2 ADMQ – COTISATION 2013

1302-047

ATTENDU QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre de renouveler la cotisation annuelle pour 2013;

ATTENDU QUE le coût pour un deuxième membre est de 375 \$ plus taxes;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière adjointe en poste pourrait bénéficier des services de l'ADMQ en cotisant comme 2^e membre, et par le fait même, avoir accès à la formation en ligne;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil autorisent l'adhésion de Madame Éliane Charlebois Larocque à l'ADMQ en tant que 2^e membre, en incluant les trois protections offertes par Chapdelaine Assurances et Services financiers, soit une assurance pour frais juridiques, le programme d'aide aux membres et le service de coaching téléphonique au coût de 375 \$ plus taxes;

ET d'autoriser les coûts plus taxes de la formation en ligne offerte par l'ADMQ soit pour la première partie :

_____ Maire
_____ Sec. Très.

Municipalité de Saint-André-Avellin

- Frais d'ouverture de dossier et de vérification technique : 95 \$
- Location annuelle de licence : 25 \$
- Cours « Attitudes professionnelles » obligatoire : 100 \$

ET QUE cette dépense soit comptabilisée au budget sous les items numéros 02 13000 494.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.2.3 PROJET DE RÉSOLUTION : DOSSIER PLACE ST-ANDRÉ

1302-048

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a par la résolution 0309-506 autorisé l'achat de trois ponceaux et de les fournir aux propriétaires de la Place St-André, conditionnellement à ce que la municipalité puisse continuer d'utiliser le stationnement de la Place St-André à des fins municipales;

CONSIDÉRANT QUE la demande de M. Gaétan Couillard, à l'effet d'annuler la résolution 0309-506, parce que le projet ne concernant que le terrain de Jean-Pierre Poulin (vendu à Gestion Yves Séguin Inc., d'une part, et à 9053-6046 (Physio), d'autre part), alors que la résolution impliquait Place St-André;

CONSIDÉRANT QUE la fourniture des trois ponceaux a été exécutée et qu'ils ont été mis en place par les préposés du ou des propriétaires véritablement concernés;

CONSIDÉRANT QUE la condition relative au stationnement ne pouvait être réalisée compte tenu du contexte juridique et des circonstances prévalant à cette époque.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par

ET RÉSOLU QUE la condition stipulée à la résolution 0309-506 soit déclarée nulle et de nul effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.2.4 AUTORISATION POUR SIGNER L'ACTE DE VENTE – RUE VAL-QUESNEL

1302-049

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté sa résolution numéro 1211-406 le 5 novembre 2012 quant à l'achat d'une parcelle de terrain composée des lots numéros 418-81 et 418-82 et d'une partie du lot numéro 418-80 au Cadastre officiel de la

_____ Maire
_____ Sec. Très.

Municipalité de Saint-André-Avellin

Paroisse de Saint-André-Avellin appartenant à Mme Judith Périard, pour le prix de 50 000 \$;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE la Municipalité Saint-André-Avellin achète de Mme Judith Périard une parcelle de terrain composée des lots numéros 418-81 et 418-82 et d'une partie du lot numéro 418-80 au Cadastre officiel de la Paroisse de Saint-André-Avellin, pour le prix de 50 000 \$ devant être payé comptant;

QUE madame la Maire, Thérèse Whissell, et madame la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Claire Tremblay, soient et elles sont par les présentes autorisées à signer l'acte de vente devant Me Louis-Philippe Robert, notaire.

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 03 31060 000.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.2.5 SUIVI – DOSSIER DE VENTE DU TERRAIN RUE BOURGEOIS – LOT P49-31-02

1302-050

ATTENDU QUE la municipalité a eu une offre d'achat pour une bande de terre d'environ 2 120 pieds carrés, soit une partie de la partie de la subdivision 31-2 du lot 419 au cadastre de la Paroisse de Saint-André-Avellin et ayant son frontage sur la rue Bourgeois pour la somme de 0.75 \$ du pied carré et autorisée par la résolution 1004-163 ;

ATTENDU QUE l'acheteur a demandé une révision du prix à la baisse;

ATTENDU QUE ledit terrain est actuellement évalué au rôle à la hausse à 4 000 \$ et ce, suite à une vérification auprès de la firme d'évaluation Servitech suite à un dépôt de rôle nouvelle génération pour l'année 2011;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Parent

ET RÉSOLU QUE la municipalité maintienne la transaction à 1 590 \$ pour la bande de terre mentionné ci-haut.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.2.6 RENOUELEMENT DE LA FIRME D'AVOCATS

1302-051

_____ Maire
_____ Sec. Très.

Municipalité de Saint-André-Avellin

ATTENDU QUE le contrat avec la firme d'avocats pour la municipalité est échu depuis le 31 janvier 2013;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil acceptent l'offre de services de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés pour la période du 1er février 2013 au 31 janvier 2014 pour un forfait au montant de 700 \$ par année plus taxes et un taux horaire variant de 125 \$ à 175 \$ de l'heure en fonction de l'avocat attitré au dossier, pour tous les mandats que nous leur octroierons.

- | | |
|--|--------------------------------|
| ➤ appels téléphoniques | inclus |
| ➤ courriels sans analyse | inclus |
| ➤ dossier supplémentaire – tarif horaire
projet de règlement,
recherche articles de loi,
préparation d'un devis | 125 \$ ou 175 \$ selon le cas |
| ➤ Présence lors de séances | Deux soirs / année |
| ➤ Frais de déplacement + essence | inclus |
| ➤ Photocopies, fax, index aux imm., signification | avec frais |
| ➤ dossier rang St-Denis | uniquement développement futur |

ET QUE Madame la Maire, Thérèse Whissell, ou son représentant et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, ou son représentant sont autorisées à signer pour et au nom de la municipalité, le contrat de services professionnels.

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 13000 412.

Madame la maire Thérèse Whissell demande le vote.

Pour : 3 Contre : 2

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.2.7 VENTE POUR TAXES

7.2.7.1 ADOPTION DE LA LISTE DES IMMEUBLES DEVANT ÊTRE VENDUS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES ET MANDAT À LA MRC ET À LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

1302-052

ATTENDU QUE la Directrice générale/Secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay soumet au conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières et autres deniers dus à la corporation, à la date du 4 février 2013, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

_____ Maire
_____ Sec. Très.

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller André Dupuis

ET RÉSOLU QUE ledit état soit et est approuvé par le conseil et que la secrétaire-trésorière, directrice générale soit et est enjointe de prendre les procédures requises aux fins de faire vendre par

la Municipalité Régionale de Comté de Papineau tous les immeubles de la municipalité de Saint-André-Avellin dont les taxes foncières et autres impositions qui les grèvent n'ont pas été payées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.2.7.2 AUTORISATION À LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE OU UN REPRÉSENTANT À ENCHÉRIR ET ACQUÉRIR CERTAINS IMMEUBLES, MIS EN VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

1302-053

ATTENDU QUE *la municipalité de Saint-André-Avellin peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;*

ATTENDU QUE *certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement de taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 1302-052;*

ATTENDU QUE *ce conseil croit opportun d'autoriser la secrétaire-trésorière, directrice générale, Madame Claire Tremblay, ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;*

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE conformément aux dispositions du Code municipal, ce conseil autorise la secrétaire-trésorière, directrice générale, Madame Claire Tremblay, ou un représentant à enchérir pour et au nom de la municipalité, certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 13 juin 2013 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.3.1 SÉCURITÉ CIVILE

7.3.1.1 PRIORITÉS DES MUNICIPALITÉS EN SÉCURITÉ PUBLIQUE

1302-054

CONSIDÉRANT QUE *la Sûreté du Québec de la MRC de Papineau souhaite mettre en place un suivi personnalisé pour une problématique d'intérêt portant sur la sécurité routière ou publique dont chacune des municipalités priorise;*

Municipalité de Saint-André-Avellin

CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités doit informer la Sûreté du Québec de leurs priorités pour l'année 2013-2014 en sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller André Dupuis

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil souhaitent informer la Sûreté du Québec que leur problématique d'intérêt portant sur la sécurité publique est le Complexe Whissell, les rues Séguin et Ste-Julie Est (de la rivière à Ste-Julie Est).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.3.2 SÉCURITÉ INCENDIE

7.3.2.1 NOMINATION D'UN NOUVEAU POMPIER

1302-055

ATTENDU QU' il y a une liste de candidats intéressés à devenir pompier à temps partiel;

ATTENDU la recommandation de monsieur Jean-Pierre Malette, Directeur du service incendie et de l'Exécutif de l'Association des pompiers à temps partiel;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par madame la conseillère Lorraine Labrosse

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent de nommer monsieur Stéphane Larouche comme nouveau pompier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.4 VOIRIE MUNICIPALE

7.4.1 DEMANDE DE SUBVENTIONS À EMPLOI-QUÉBEC

1302-056

ATTENDU QU' il y a différents projets pour des travaux prévus dans les secteurs de la voirie, de l'aréna, des parcs et du service d'incendie;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay est autorisée à faire les demandes auprès du Centre local d'emploi de Papineauville concernant l'embauche de personnes en attente de travail ou prestataires d'assurance chômage ou d'assistance sociale pour les secteurs suivants et ce, dans le cadre d'une subvention d'Emploi-Québec :

Secteur	Nbre/postes	Nbre/semaines	Nbre/d'heures	Salaire
Voirie municipale	2	30	40	2,00 \$ de plus que le salaire minimum
Aréna	1	30	40	
Entretien parcs	1	30	40	
Sécurité publique	1	30	40	

ET QUE Madame Claire Tremblay, Directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à faire paraître une annonce dans le journal Revue de la Petite-Nation et à Emploi-Québec en ligne pour combler les postes mentionnés ci-dessus de faire une pré-sélection des candidatures reçues et de faire les entrevues des candidats retenus en collaboration avec les membres du comité et la personne responsable du secteur concerné et de faire leurs recommandations au conseil municipal;

ET QUE Madame la Maire, Thérèse Whissell, ou sa représentante et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, ou sa représentante Madame Éliane C. Larocque soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à ces emplois;

ET QUE cette dépense soit comptabilisée au budget sous l'item numéro 02 13000 341.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.4.2 LOCATION DE PELLE ET DE MACHINERIES

1302-057

ATTENDU QU' il est nécessaire de faire la location de pelle et d'un camion 10 roues dompteur pour effectuer certains travaux durant l'année;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu un estimé de coûts pour la location de pelle et de camion;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Parent

ET RÉSOLU QUE Monsieur Roger Valade, inspecteur municipal, est autorisé à faire la location de pelle de modèle Case incluant un gobelet à fossé au coût de 1 025 \$ / semaine et la location du 10 roues dompteur Westernstar 97 au coût de 30 \$ / l'heure chez Excavation D.B.;

ET QUE cette dépense est comptabilisée au budget sous l'item numéro 03 31030 000.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.4.3 DEMANDE À TÉLÉBEC POUR LOCALISATION DE FILS DE TÉLÉPHONE

1302-058

_____ Maire
_____ Sec. Très.

Municipalité de Saint-André-Avellin

ATTENDU QUE dans l'échéancier des travaux d'entretien des chemins ruraux de la municipalité, il y a des travaux prévus dans la montée Marcotte en 2013;

ATTENDU QU' un mandat a été donné à un arpenteur-géomètre pour l'installation de bornes dans cedit chemin;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE demande soit faite à Télébec de procéder au printemps 2013 à la localisation de leurs fils de téléphone dans la montée Marcotte afin que la municipalité puisse procéder aux travaux de réfection dudit chemin incluant les fossés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.4.4 SUIVI - TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE SERVICES SUR LA RUE LOUISSEIZE

7.4.4.1 MANDAT AU NOTAIRE – CESSION DE LA RUE LOUISSEIZE

1302-059

ATTENDU QUE le mandat a été donné à Monsieur Marc Patrice, arpenteur-géomètre, pour préparer un plan de cadastre pour le lot projeté 356-73;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Parent

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal mandatent le notaire, Monsieur Louis-Philippe Robert de préparer un contrat pour l'acquisition de ce lot;

ET QUE Madame la Maire, Thérèse Whissell, ou son représentant et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, ou son représentant sont autorisées à signer pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à ce dossier;

ET QUE cette dépense assumée par la municipalité, celle-ci sera comptabilisée au budget sous l'item numéro 03 31030 000;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.4.4.2 SUIVI – FINANCEMENT DES TRAVAUX

1302-060

ATTENDU QUE les travaux de construction du prolongement de la rue Louiseize sont terminés;

ATTENDU QUE le promoteur a payé à la municipalité sa part des coûts desdits travaux;

_____ Maire
_____ Sec. Très.

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Parent

ET RÉSOLU QUE Madame Claire Tremblay, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, est autorisée à procéder au financement de la partie des travaux assumés par la municipalité dans ce dossier. (règlement 189-11)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.5 **HYGIÈNE DU MILIEU**

7.6 **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

7.6.1 **DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL, RANG STE-JULIE OUEST**

1302-061

CONSIDÉRANT QU' *une demande d'usage conditionnel a été déposée par Claude Nadeau, sur une partie des lots 438 et 441 au cadastre de la paroisse de Saint-André-Avellin, soit l'aménagement de sites pour permettre un séjour aux véhicules récréatifs sur neuf (9) lots détenus en propriété divise, incluant la possibilité d'y construire une maisonnette à titre d'usage accessoire au véhicule récréatif;*

CONSIDÉRANT QUE *les propriétaires des lots détenus en copropriété divise (privative) devront être copropriétaires d'un lot détenus de façon commune pour l'aménagement et l'installation d'un réseau d'alimentation en eau potable, la construction des installations septique conforme à la réglementation applicable, l'aménagement d'un stationnement, ainsi qu'un bâtiment d'utilité communautaire;*

CONSIDÉRANT QUE *l'aménagement intérieur d'une maisonnette, comprend strictement une cuisinette, un salon et une salle de bain, excluant une chambre à coucher;*

CONSIDÉRANT QU' *en vertu du règlement sur les usages conditionnels portant le no. 104-06, cette demande peut faire l'objet d'une demande d'un usage conditionnel;*

CONSIDÉRANT QUE *le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'approuver cette demande d'un usage conditionnel décrite explicitement au dossier numéro 2013-00002, au respect des conditions suivantes;*

CONSIDÉRANT QU' *une zone tampon arborescente d'une largeur de 10 mètres doit être conservée en périphérie des propriétés voisines contigües au rang Ste-Julie Ouest, situées au sud-est des sites projetés pour les véhicules récréatifs, tel qu'indiqué sur le plan projet d'aire d'aménagement déposé;*

CONSIDÉRANT QUE *les maisonnettes doivent être d'une hauteur maximale d'un (1) étage et d'une superficie maximale de 54 mètres carrés;*

CONSIDÉRANT QUE *l'ensemble du projet doit être conforme aux exigences des règlements d'urbanisme;*

CONSIDÉRANT QUE *la recommandation du CCU est favorable;*

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal autorisent les travaux d'aménagement prévus dans la demande de Monsieur Dominique Poulin, dossier 2013-00001, soit :

- l'aménagement de sites pour permettre un séjour aux véhicules récréatifs sur neuf (9) lots détenus en propriété divise;
- la possibilité d'y construire une maisonnette à titre d'usage accessoire au véhicule récréatif, comprenant strictement une cuisinette, un salon et une salle de bain, excluant une chambre à coucher;
- l'aménagement et l'installation d'un réseau d'alimentation en eau potable;
- la construction des installations septique conforme à la réglementation applicable;
- l'aménagement d'un stationnement;
- un bâtiment d'utilité communautaire;

ET QUE l'ensemble du projet doit être conforme aux exigences des règlements d'urbanisme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.6.2 DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL, RANG STE-JULIE OUEST

1302-062

CONSIDÉRANT QU' une demande d'usage conditionnel a été déposée par Dominique Poulin, sur une partie des lots 438 et 441 au cadastre de la paroisse de Saint-André-Avellin, soit la construction et l'aménagement de sites d'hébergement, sous la forme d'un volet commercial et d'une coopérative de solidarité;

CONSIDÉRANT QUE la construction et l'aménagement de sites d'hébergement, comprend des sites de camping rustique pour l'installation de tente, ainsi que des sites d'hébergement rustique, soient 5 tipis, 5 prêt-à-camper (tente avec équipement inclus), 10 chalets d'une pièce seulement;

CONSIDÉRANT QUE cette demande comprend également un bloc sanitaire et un espace commun-lodge avec cuisine;

CONSIDÉRANT QU' en vertu du règlement sur les usages conditionnels portant le no. 104-06, cette demande peut faire l'objet d'une demande d'un usage conditionnel;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'approuver cette demande d'un usage conditionnel décrite explicitement au dossier numéro 2013-00001, au respect des conditions suivantes;

CONSIDÉRANT QUE la construction du bloc sanitaire doit être complétée, incluant la construction de l'installation septique desservant ce bâtiment, conformément à la réglementation applicable, et des autres autorités compétentes, tel que le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du projet doit être conforme aux exigences des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du CCU est favorable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Parent

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal autorisent les travaux d'aménagement prévus dans la demande de Monsieur Dominique Poulin, dossier 2013-00001, soit :

- Construction et l'aménagement de sites d'hébergement comprenant des sites de camping rustique pour l'installation de tente, ainsi que des sites d'ébergement rustique, soient 5 tipis, 5 prêt-à-camper et 10 chalets d'une pièce seulement;
- Un bloc sanitaire et un espace de commun-lodge avec cuisine;

ET QUE ces travaux soient conformes à la réglementation applicable, et d'autres autorités compétentes, tel que le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.6.3 CCU – RENOUELEMENT – MANDAT – NOMINATION DES MEMBRES SIÈGES IMPAIRS

1302-063

ATTENDU QUE selon le règlement numéro 33-00 relatif au Comité consultatif d'urbanisme, il est stipulé que le mandat des membres du CCU doit être renouvelé aux deux ans par résolution du conseil municipal;

ATTENDU QUE le mandat des membres occupant les sièges impairs est échu depuis le 31 décembre 2012;

ATTENDU QUE la présente prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2013;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent de renouveler le mandat des membres suivants sur le comité consultatif d'urbanisme pour des termes mentionnés ci-dessous :

Sièges impairs (mandat se terminant le 31 décembre 2014)

Laurent Charron	siège # 1
Isabelle Turcot	siège # 3
Bernard Côté	siège # 5

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.6.4 CCE – RENOUELEMENT – MANDAT – NOMINATION DES MEMBRES SIÈGES IMPAIRS

1302-064

ATTENDU QUE selon le règlement numéro 164-10 relatif au Comité consultatif en environnement, il est stipulé que le mandat des membres du CCE doit être renouvelé aux deux ans par résolution du conseil municipal;

ATTENDU QUE le mandat des membres occupant les sièges impairs est échu depuis le 31 décembre 2012;

ATTENDU QUE la présente prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2013;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent de renouveler le mandat des membres suivants sur le comité consultatif en environnement pour des termes mentionnés ci-dessous :

Sièges impairs (mandat se terminant le 31 décembre 2014)

*Raymond Louisseize siège # 1
Ginette Lafleur siège # 3
Martin Turcot siège # 5*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.7 LOISIRS ET CULTURE

7.7.1 LOCATION DU LOCAL DE LA CUISINE DU COMPLEXE WHISSELL POUR DES AMATEURS DE JEUX DE CARTES

1302-065

ATTENDU QU' une demande est faite pour offrir des joutes de poker trois soirs par semaine, soit mardi, jeudi et un samedi par mois;

ATTENDU QU' il faut tenir compte des soirées du Cercle des Fermières les mardis dans la salle 120 jusqu'à 20h30;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ménard

ET RÉSOLU QUE si la disponibilité le permet, la cuisine leur soit louée les mardis, sans quoi, l'activité de poker est annulée ce jour-là;

ET QUE des cartes de membres soient vendues à 25 \$ par personne par session.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7.7.2 INSCRIPTION À LA JOURNÉE DES BIBLIOTHÈQUES

1302-066

ATTENDU QUE le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Outaouais inc. organise une journée des bibliothèques dans le cadre du Salon du livre de l'Outaouais à la Maison du Citoyen de Gatineau;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Parent

ET RÉSOLU QUE madame Micheline Touchette et monsieur Adéodat Bernard soient autorisés à participer à cette journée qui se tiendra le vendredi 1^{er} mars 2013, à compter de 9h30 à la Salle des Fêtes de la Maison du Citoyen à Gatineau au coût de 18 \$ plus taxes par personne, soit un total de 41,39 \$;

Municipalité de Saint-André-Avellin

ET QUE tous les frais de représentation et déplacement soient remboursés sur présentation de pièces justificatives;

ET QUE Madame la Maire, Thérèse Whissell, ou son représentant et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, ou son représentant soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité, un chèque de 41,39 \$ à l'ordre de CRSBP de l'Outaouais;

ET QUE cette dépense soit comptabilisée au budget sous les items numéros 02 70230 349 et 02 70230 310.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay, certifie que des crédits sont disponibles pour couvrir une telle dépense.

Claire Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.7.3 LOCATION DE SALLE POUR LA MARCHÉ DES RETRAITÉS DE L'OUTAOUAIS

1302-067

ATTENDU QUE la municipalité recevra plus de 500 personnes pour l'évènement « La Marche des retraités de l'Outaouais » le 23 mai 2013;

ATTENDU QUE le service de montage des tables et des chaises sera requis dans la grande salle;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Parent

ET RÉSOLU QUE des frais de 100 \$ soit facturés à La Marche des retraités de l'Outaouais pour le service de montage des tables et chaises dans la salle pour cet évènement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

8. CORRESPONDANCE À LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière, Madame Claire Tremblay dépose la liste de correspondance (numéros 24 à 70) et certaines sont discutées avec les membres.

9. RAPPORT DES COMITÉS

Il n'y a aucun rapport de comités.

10. VARIA

Il n'y a aucun point à cet item.

11. **CALENDRIER MENSUEL**

Date	Heure	Rencontre
6 février 2013	9h00	Budget
7 février 2013	12h00	Dîner-aurevoir pour Jean-François Lahaye à la Toquade

12. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1302-067.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Forget

QU' à 21h30, la présente assemblée est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

THÉRÈSE WHISELL
MAIRE

CLAIRE TREMBLAY
DIRECTRICE GÉNÉRALE
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

_____ Maire
_____ Sec. Très.